

**« PERCEPTION DE L'IMPOT FONCIER SUR LES MENAGES DU QUARTIER MABANGA
SUD »**

Par ABEDI BILIMBUNDA BILY

Enseignant et chercheur (Ass2) à l'ISDR GOMA

B.P :232 GOMA, Tél (+243) 991352377, E-mail : Abedibily@gmail.com

Résume

Partant de l'analyse de nos prédécesseurs, nous avons donné une ligne de démarcation en ce sens que le gouvernement provincial du Nord- Kivu doit aider la Direction des recettes du Nord- Kivu pour sensibiliser la population sur le droit civique. Nous avons constaté que la population Congolaise en général et celle Nord-Kivu en particulier n'a pas la culture de payer l'impôt. Et notre recherche entre en ligne de compte dans la sensibilisation du bienfondé de l'impôt.

INTRODUCTION

D'après la lettre de politique foncière, le premier objectif de la recherche en matière de décentralisation de la gestion foncière est « la mise en œuvre d'un dispositif juridique et institutionnel local, renforçant les capacités des collectivités décentralisées, afin de répondre à la forte demande en documents garantissant la sécurité foncière de leurs demandeurs ».

Une telle volonté politique n'est pas fréquente en matière de gestion foncière. D'après André Teyssier in l'expérience de Madagascar Décentraliser la gestion foncière : « une telle volonté politique n'est pas fréquente car elle peut aller à l'encontre des intérêts des pouvoirs publics et des personnels de l'Etat chargés de l'administration foncière. Par exemple, lorsqu'il souhaite attirer des investissements ou implanter des industries agricoles ou touristique, l'Etat central préférera disposer de la pleine compétence sur la gestion des terres, la décentralisation de la gestion foncière risquant de contrarier ses projets. De même les corporations des administrations foncières admettent difficilement de se voir dépossédées d'une partie de leurs compétences ».¹

L'impôt foncier est dû par le titulaire du droit de propriété, de possession, d'emphytéose, de superficie, de cession, de concession ou d'usufruit des biens imposables, ainsi que par les personnes

¹ TEYSSIER André, *l'expérience de Madagascar Décentraliser la gestion foncière in Le Cirad n°4, Juin 2010, p.146*

occupant, en vertu d'un bail, des biens immobiliers faisant partie soit du domaine privé de l'Etat, des Provinces, des Villes et des Communes, soit du patrimoine des circonscriptions.

Il est institué, à titre d'impôt foncier sur les propriétés bâties et non bâties, un impôt forfaitaire annuel dont le montant varie suivant la nature des immeubles et le rang des localités.

Toutefois, en ce qui concerne les villas situées dans les localités de 1^{er} ; 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rang, l'impôt foncier est imposé en fonction de la superficie.²

Les guichets fonciers en charge de la gestion des propriétés privées non titrées doivent travailler de manière complémentaire avec les services fonciers de l'Etat constitués des services topographiques et des domaines. Afin de mieux déterminer les enjeux de cette collaboration, il est d'abord nécessaire d'analyser comment s'articule la gestion des services fonciers déconcentrés et des services fonciers décentralisés au regard des objectifs de la réforme (paragraphe I). Il nous semble en suite indispensable d'analyser plus spécifiquement la question des plans locaux d'occupation foncière, qui sont une modalité particulière de cette collaboration (paragraphe II).³

Dans le « cours de législation fiscale, ISC Kinshasa » dans son ouvrage, nous a parlé de l'introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt qui a été conçu en vue d'un double projet : initier le lecteur au mécanisme, procédures et enjeux de l'impôt, mais de le familiariser également à la diversité des terrains d'analyse que requiert de phénomène fiscal. En égard à cela, il partage avec d'auteurs la conviction que, au-delà, des techniques même que masques parfois sa réalité fondamentale. La fiscalité doit être comprise d'abord comme un fait politique et social ;⁴

Il a écrit son ouvrage pour une seule ambition, d'énoncer aussi clairement que possible les principes qui régissent le système et de fournir le maximum des renseignements concrets aux lecteurs, affine leur permettre : de retrouver rapidement les principales règles d'assiettes. Le tarif et la modalité de paiement des différents impôts et taxes ; de remplir en temps utile des nombreuses formalités aux quelle ils sont assujettis ce mémento comprend 4 parties :

²Jean Marie F. MBOKO DJ'ANDIMA, *Code général des impôts (arts. 8 et 13) presse Universitaire du Congo, Kinshasa, 2007, p.30 et 31*

³Malala RANDRANTO, *laThèse sur : lapertinence du nouveau système de droit foncier de Madagascar, Université Paris I, 2014, p. 160*

⁴Aimé TAYAYE N'TONDA, « *cours de législation fiscale, ISC Kinshasa, 2013, p.10* »

1. L'impôt direct, 2 impôts indirects, 3 droits d'enregistrement et de timbres, 4 les dispositions communes.⁵

Dans son ouvrage «Impôt comme facteur majeur du développement de la république démocratique du Congo», il dit qu'il y a émergence des fléaux fiscaux tels que la fraude fiscale, l'évasion fiscale due au manque de vulgarisation de la culture fiscale, du civisme fiscal qui constitue des véritables obstacles à la maximisation et la canalisation des recettes fiscales de l'état. Par contre, durant ces trois dernières années la D.G.I a beaucoup contribué dans le budget de l'Etat.⁶

Ce qui a permis à ce dernier d'améliorer sensiblement la paie des fonctionnaires, de rémunérer davantage la police et l'armée d'une part et d'autre part, de réaliser la révolution de la modernité prônée par le Chef de l'état à travers la réalisation de la politique des grands travaux : construction des routes, des ponts, des écoles, des hôpitaux ... ainsi que la réhabilitation de certains boulevards, des aéroports dans toute l'étendue du territoire national.

L'impôt foncier en Europe et aux Etats-Unis sont normalement fixés quelque part entre 0,5 et 1% de la valeur de marché. Dans certains pays d'Asie de l'Est comme la Chine et les Philippines, les taux d'impôts fonciers sont à environ 1-2%, tandis qu'en Corée du Sud l'impôt annuel sur le foncier est prélevé à entre 0,15 et 0,5% des valeurs des propriétés.

Dans bien des pays d'Afrique subsaharienne, des taux d'impôts élevés sont appliqués à des valeurs de biens obsolètes. Au Kenya, par exemple, les impôts fonciers peuvent atteindre plus de 30%, mais du fait que certains relevés cadastraux remontent aux années 1980 et que les valeurs actuelles sont entre 20 et 30 fois plus élevées, le taux d'impôt foncier « réel » se situe autour de 1%.

Comme dans tous les pays du monde ; la République Démocratique du Congo aspire au développement pour y arriver, elle a besoin des rendons compte que plusieurs millions de Francs Congolais entrent chaque année au fisco, raison pour laquelle, la part reconnue à la province doit contribuer au développement de celle-ci et surtout de la ville de Goma. Etant donné toutes les collectivités publiques sont contraintes à la rigueur codifiée des comptes publics ; mais sollicité pour intervenir dans la vie économique locale à partir d'un budget.

Le souci de la transparence et de contrôle doit s'imposer au compte de l'Etat ; le parlement cote non seulement le projet de loi des finances de l'Etat pour une année civile par contre, il détermine également les

⁵FRANÇOIS LEFEBVRE, « principes qui régissent le système », 2008

⁶MANWANA LENGI, *impôt comme facteur majeur du développement de la RDC*, 2014

conditions générales de l'équilibre financier des comptes et prévoit des objectifs des dépenses en fonction de recettes.

En effet, les fonds publics servent à équiper et à développer le pays ; promouvoir l'économie privée capable de préserver l'emploi et le bien-être social. Les finances publiques concernent tout citoyen dans la mesure où elles impliquent la fiscalité nationale pour la bonne marche du pays. La constitution du 18 février 2016 qui prévoit la forme de l'Etat unitaire décentralisé répartissant les compétences entre le gouvernement central et la province qui concerne l'impôt.

Tel que connu de tous, les impôts sont établis par la loi et sa contribution aux charges publiques constitue un devoir pour toutes personnes physiques ou morales vivant en RDC.

La part des provinces étant retenue à la source en vue de permettre à ces derniers de couvrir certaines charges lui rendue susceptible d'assurer le développement socio-économique. La province du Nord-Kivu ne doit pas échapper à cette réalité. Dans le cadre du présent travail nous cherchons à savoir sur la perception de l'impôt foncier sur les ménages du quartier Mabanga-Sud, considérant que l'impôt est le moyen par lequel l'état se procure des ressources dont a besoin en vue de financer ses activités politiques, économiques, sociales et culturelles suite à la politique économique, sociale et culturelle suite à la diversité d'activités. L'état a mis sur pied des activités techniques en vue de drainer suffisamment des ressources dans le trésor public ces ressources étant soit pérennantes au ordinaire. Etant réunis, ces ressources font l'objet du budget dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité publique.

Eu égard à ce qui précède, nous nous proposons à titre de problématique les questions que voici :

- Sur base de quoi est-il fixé l'impôt foncier sur les ménages de Mabanga-Sud ?
- Quels seraient les obstacles auxquels se butent la perception et l'optimisation des recettes de l'impôt foncier dans le quartier Mabanga-Sud ?
- Que faire pour optimiser les recettes de l'impôt foncier sur les ménages dans le quartier MABANGA ?

HYPOTHESE

L'hypothèse est une proposition formulée d'habitude au début d'une recherche en qui se de réponse provisoire à une question théorique posée à la réalité.

C'est cet aspect qui nous a permis de formuler notre réponse provisoire comme suite :

⇒ Ceux qui sont à la base de la fixation d'impôt foncier sur les ménages de Mabanga-Sud seraient : le type de construction, l'emplacement du terrain.

⇒ Les obstacles auxquels se butent la perception et l'optimisation des recettes de l'impôt foncier dans le quartier Mabanga-Sud seraient : la non numérotation des ménages, le non-respect de la procédure de prélèvement de l'impôt,

⇒ Optimiser les recettes de l'impôt foncier sur les ménages dans le Q.MABANGA seraient : la sensibilisation de la population sur l'importance de la perception et la maximisation de l'impôt foncier par l'Etat et conscientise les redevables.

OBJECTIF DU TRAVAIL

- ✓ **Objectif général** : Poursuivi est d'analyser le degré de perception de l'impôt foncier par les ménages du quartier MABANGA-SUD
- ✓ **Objectifs Spécifiques** : De manière spécifique, le travail consiste à :
 - Savoir ceux qui sont à la base de la fixation d'impôt foncier sur les ménages de Mabanga-Sud.
 - Découvrir les obstacles aux quel se butent la perception et l'optimisation des recettes de l'impôt foncier dans quartier Mabanga-Sud.
 - Connaitre l'optimiser les recettes de l'impôt foncier sur les ménages dans leQ.MABANGA.

APPROCHES METHODOLOGIQUE

Cela nous a fait affirmer qu'il n'existe pas de travail scientifique sans méthode d'approche ni technique déterminées au préalable. Le choix de celle-ci s'impose à tous recherches qui veulent entreprendre une quelconque entreprise étude car il est fonction du sujet à étudier.

METHODES

La méthode, selon R. PINTO et M. GRAWITZ,⁷ est un ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre des vérités qu'elle poursuit, le démontre et le vérifie. Pour atteindre nos objectifs, nous avons fait recourir à la méthode analytique.

TECHNIQUE

La technique est l'ensemble des procédées d'une science, d'un art ; d'un métier pour obtenir un résultat déterminer avec les meilleurs rendements possibles en vue d'accéder à un certain nombre d'information. Pour appuyer les méthodes ci-haut soulevé, les techniques suivantes ont été utilisées :

- La technique documentaire : elle a consisté à la lecture des ouvrages, livres ou tout autre document qui nous a été utile ;

⁷R. PINTO et M. GRAWITZ, *méthode de recherche en sciences sociales*, p.424

- La technique de questionnaire : elle nous a permis d'élaborer une série des questions sous forme des questionnaires préétablis soumis auprès de nos enquêtés pour récolter les données chiffrées ;
- La technique d'interview : elle nous a permis de récolter nos données par les jeux de questions orales.

CHOIX ET INTERET DU SUJET

Choix du sujet

Le travail scientifique de fin de cycle rêvait une importance capitale d'où son sujet ne peut être choisi au hasard ou de manière fantaisiste car à la fin d'un cycle supérieur au universitaire, l'étudiant est obligé de traiter un sujet qui sera pour lui un objet de recherche afin d'obtenir un titre académique.

Cela étant, tout travail scientifique suscite un triple intérêt, personnel, social et scientifique.

Intérêts

- Intérêt personnel

Il se justifie par le fait que nous aurons à par un document projet contenant les éléments nécessaires pour ont contribué à la perception de l'impôt foncier cas du quartier MABANGA-Sud :

- Sur le plan social : sur le plan social, notre souci est d'aider les responsables de la DGRNK à bien mobiliser l'impôt foncier et aux ménages du quartier MABANGA-Sud de bien vouloir apporter leur soutien à l'Etat Congolais en contribuant pour couvrir les charges publiques.
- Sur le plan Scientifique : ce travail aidera tout chercheurs désire de traiter un sujet similaire d'avoir les données qui l'aideront à bien effectuer ses recherches et d'éveiller la conscience des futurs chercheurs dans ce domaine.

PRESENTATION, ANALYSE, INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

INTRODUCTION

Cette partie porte sur les enquête, nous allons présenter les résultats, les analyses et les discuter afin d'en dégager une solution palliative pouvant nous amener au projet de développement.

CADRE DE RECHERCHE

Cette étude est dans le cadre social enfin de lutter contre la conséquence de non- paiement de l'impôt foncier.

TYPE DE RECHERCHE

Notre recherche est du type explicatif qui vise à expliquer les causes et conséquences de non-paiement de l'impôt foncier.

METHODE, TECHNIQUE ET OUTILS UTILISEES

Méthodes

Une méthode est un ensemble ordonné des principes, des règles et des opérations intellectuelles permettant de faire l'analyse en vue d'atteindre un résultat (Albanz, MRS, 2021-2022)

Pour la récolte de nos données nous avons recouru à la méthode ci-après :

- ✓ Méthode statistique : celle-ci nous a aidé à pouvoir qualifier et chiffrer le résultat de la recherche, en suite le présenter sous forme tabulaire ;
- ✓ Méthode analytique : Elle nous a aidé d'analyser les informations ainsi que les données récoltées afin de les interpréter.

Technique de récolte de données

La technique est un ensemble des moyens et procédures permettant au chercheur de rassembler les données et des informations sur son sujet de recherche.⁸

Nous avons fait recours aux techniques suivantes :

- ✓ Technique d'observation : Celle-ci nous aide d'autant plus qu'elle nous a mis en contact avec la population d'étude.
- ✓ Technique d'interview : Elle nous a permis d'interroger certaines personnes afin de fournir les informations relatives à notre sujet de recherche.
- ✓ Technique de questionnaire : Cette technique nous a servi en ce sens que nous avons soumis une série de questions à la population d'étude qui, à son tour nous a fournis des réponses suffisantes permettant d'enrichir notre travail scientifique.
- ✓ Technique documentaire : Elle nous a permis de fouiller le document en rapport avec notre travail comme les ouvrages, les articles, les dictionnaires, les notes de cours, livres...

Outils utilisés

Pour aboutir à ce résultat, nous avons utilisé l'ordinateur, les papiers, le stylo, le téléphone moyen de transport.

POPULATION ET CHOIX DE L'ECHANTILLON

⁸Albanz, *Méthode de Recherche en Sciences sociales*, 2021-2022.

• Population d'étude

Notre population d'étude concerne la population du quartier manga-sud en générale car c'est sur cette dernière que se fait notre étude.

• Taille de l'échantillon

L'échantillon est une portion représentative d'un univers statistique sur base du quel on peut récolter les données relatives à son sujet de recherche de manière à renfermer toutes la caractéristique de la population cible.(Alban KABAYA,MRS,2021-2022).

Notons que notre échantillon a été tire d'une façon aléatoire renferment 50 enquêtes.

COLLECTE DE DONNES

La collecte de donnes consiste à un rassemblement des données lorsque l'analyse suppose leurs interprétations.Toutes les enquêtes visent la collecte des données susceptibles en vue de la publication éventuelle des résultats.

-Collecte les données : C'est recueillir l'information vis-à-vis de sa recherche. Pour être en possession des donner, nous avons soumis le questionnaire d'enquête a nos enquêtes mais aussi faire l'inter vieux avec certaine habitante du quartier.

PERTINENCE ET FIABILITER DE L'ETUDE

Pertinence

Notre étude est pertinente en ce sens qu'il vient résoudre le problème qui existe afin de voir comment palier a ce problème dans le quartier manga.

Fiabilité

Ce présent travail est fiable car il a été produit après une enquête menée sur terrain auprès d'un échantillon qui a toutes la caractéristique de la population cible. Il s'agit d'un constant habituel que fait le quartier manga-sud.

PRESENTATION INTERPRETATION DES DONNEES

Cette partie présente les statistiques descriptives de nos données. Elle est subdivisée en deux parties. La première partie porte sur les aspects démographiques des répondants et la deuxième partie porte sur les activités de la perception de l'impôt foncier.

Aspects sociodémographiques

Tableau n° 1 : Répartition des enquêtés selon le type de maison

Type de maison	Effectifs	Pourcentage
Matériaux durables	28	28,0
Semi durable	28	28,0
Non construit	44	44,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : De ce tableau découle que 28% de nos enquêtes occupent les maisons en matériaux durables, 28% des enquêtes habitent de maison en semi-durables et 44% sont classés dans les maisons non construites.

Tableau n° 2 : Répartition des enquêtes selon le niveau d’appréciation de l’impôt foncier

Appréciation	Effectifs	Pourcentage
Faible	61	61,0
Moyen	39	39,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : D’après ce que nous présente ce tableau, 61% de nos enquêtes estiment que le niveau de la perception de l’impôt foncier est faible et 39% disent que le niveau de la perception est moyenne.

Tableau n° 3 : Paiement de l’impôt foncier

Paiement	Effectifs	Pourcentage
Oui	66	66,0
Non	34	34,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Il ressort de ce tableau que le nombre des personnes qui s’acquittent de l’impôt foncier est de 66 sur 100 soit 66% et 34% représentent les personnes qui refusent de payer l’impôt.

Tableau n° 4 : Raison du non paiement

Raison	Effectifs	Pourcentage
Il n’a pas de rigueur de recouvrement	45	45,0
Aucun agent fiscal ne nous l’a fait connaître	51	51,0
Les recouvreurs le consomment à leur propre intérêt	4	4,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : En partant de ce tableau nous remarquons que sur les 100 enquêtes 45 personnes ont estimé que le non paiement est justifié par l’absence de la rigueur de recouvrement, 51 personnes disent qu’aucun

agent fiscal ne l'a jamais fait connaître et 4 personnes admettent les recouvreurs le consomment à leur propre intérêt.

Tableau n° 5 : Propriétaire d'occupation

Propriétaire	Effectifs	Pourcentage
Propriété	74	74,0
Locataire	26	26,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Partant de ce tableau nous remarquons que sur les 100 enquêtes, nous avons atteint 26 locataires 74 propriétaires des parcelles soumis au paiement de l'impôt foncier et sont en terme de proportion de 26% et 74%.

Tableau n° 6 : Incitation des enquêtes au paiement de l'impôt par les agents fiscaux

Incitation	Effectifs	Pourcentage
Oui	69	69,0
Non	31	31,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Partant de ce tableau nous remarquons que sur les 100 enquêtes 69 ont quand même reçu la pression des agents fiscaux et 31 personnes n'ont reçu la pression dans le cadre du paiement de l'impôt.

Tableau n° 7 : Répartition des enquêtes selon leur probabilité de sanction

Sanction	Effectifs	Pourcentage
Amande	62	62,0
Aucune sanction	38	38,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Nous constatons de tableau ci-haut que sur notre effectif soit 100% ,62% des enquêtes attestent que pour toute fiscale ou non paiement de l'impôt foncier occasionne une amende et 38% disent qu'il aucune sanction en cas de non paiement.

Tableau n°8 : Proposition des enquêtes à l'égard du paiement de l'impôt

Paiement de l'Impôt	Effectifs	Pourcentage
Continuer à le faire	100	100,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Nous remarquons dans ce tableau que les maximums des enquêtes soutiennent le paiement de l'impôt sans exception.

Tableau n° 9 : Proposition a ceux qui ne payent pas l'impôt

Non paiement de l'Impôt	Effectifs	Pourcentage
De Payer	100	100,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Nous constatons de ce tableau que toutes nos enquêtes ont juste appuyé en demandant à ceux qui ne payent l'impôt de payer.

Tableau n° 10 : Avis des enquêtes à l'égard du paiement

Avis de payer l'Impôt	Effectifs	Pourcentage
Oui	100	100,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : D'après ce tableau ci-haut nous remarquons que la totalité enquête affirme qu'ils seront d'accord avec le paiement de l'impôt une fois sensibilise par les agents de la DRG-NK.

Tableau n° 11 : Paiement d'Impôt

Paiement	Effectifs	Pourcentage
Oui	66	66,0
Non	34	34,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Il ressort de ce tableau que sur les 100 enquêtes, 66 personnes sont prêtes à payer l'impôt foncier et 34 personnes s'opposent au paiement de cet impôt.

Tableau n° 12 : Répartition des enquêtes selon la raison de non paiement de l'impôt foncier

Raison	Effectifs	Pourcentage
Je n'ai jamais reçu la déclaration	92	92,0
J'attends le recouvrement fiscal	3	3,0
C'est une fraude fiscale	5	5,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Dans ce tableau, nous remarquons que 100 enquêtés, 92% ne payent l'impôt foncier faute de la déclaration et 3% attendent qu'il y est recouvrement et enfin 5% considèrent cette perception comme étant une fraude fiscale.

Tableau n° 13 :Répartition de montant paye pour l'impôt foncier

Montant	Effectifs	Pourcentage
8\$	20	20,0
15\$	46	46,0
Non vulgarise	34	34,0
Total	100	100,0

Source : Nos enquêtes sur terrain, octobre 2020

Commentaire : Ce tableau nous montre que la plupart de nos enquêtes payent leur impôt foncier d'où 46 sur 100 enquêtes soit 46% ; 20 sur 100 soit 20% des enquêtes payent 8\$ pour leur impôt foncier et le reste des enquêtes soit 34% ne sont informés de l'impôt foncier.

INTERPRETATION DES RESULTATS

Après avoir fait la présentation des résultants sous forme des tableaux, ici, il sera question de faire une discussion des résultats obtenus.

Les résultats nous montrent dans le tableau n°1 que sur un échantillon de 100 personnes qui est composé de 75% d'hommes et 25% des femmes sur ce 28% occupent les matériaux durables, 28% occupent les semi-durables et 44% sont classés parmi le non construit. A travers le tableau n°2, nous remarquons que la majorité de nos enquêtes soit 61% ont un niveau d'appréciation faible à l'égard de la perception de l'impôt foncier et seuls 39% ont un niveau d'appréciation moyen, ce qui peut avoir des répercussions sur le paiement de l'impôt foncier.

Le tableau °3 indique le nombre de personnes qui s'acquittent de l'impôt foncier au niveau du Quartier Mabanga, sur 100 enquêtes est de 66 personnes et 34% des personnes ne payent pas cet impôt. En comparant le tableau °3 et le tableau n°4, sur les 34% des personnes ne payant pas l'impôt, 45% d'entre eux ne s'acquittent pas de l'impôt faute d'absence de la rigueur de recouvrement, 52% parce qu'ils n'ont pas reçu l'information des agents fiscaux et 4% prétendent que les recouvreurs le consomment à leur propre intérêt. En comparant le tableau °3 nous remarquons que sur les 66 personnes soit 66% qui s'acquittent de l'impôt foncier, 20% s'acquittent de l'impôt foncier mais en étant classés dans le non construit tandis que 46% s'acquittent aussi mais ils occupent les matériaux durables et semi durables.

BIBLIOGRAPHIE

I. COURS

1. Aimé TAYAYE N'TONDA, « cours de législation fiscale, ISC Kinshasa, 2013, p.10 »

II. OUVRAGES

1. TEYSSIER André, l'expérience de Madagascar Décentraliser la gestion foncière in Le Cirad n°4, Juin 2010, p.146
2. Jean Marie F. MBOKO DJ'ANDIMA, Code général des impôts (arts. 8 et 13) presse Universitaire du Congo, Kinshasa, 2007, p.30 et 31
3. Malala RANDRANTO, la Thèse sur : la pertinence du nouveau système de droit foncier de Madagascar, Université Paris I, 2014, p. 160
4. FRANÇIS LEFEBVRE, « principes qui régissent le système », 2008
5. MANWANA LENGI, impôt comme facteur majeur du développement de la RDC, 2014
6. R. PINTO et M. GRAWITZ, méthode de recherche en sciences sociales, p.424
7. Albanz, Méthode de Recherche en Sciences sociales, 2021-2022.